

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2015

**Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015 (accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Convention de coopération éducative et culturelle entre la ville de Quimper et
le Conseil Général**

La ville de Quimper propose un parcours muséographique au musée départemental breton avec la participation de personnels enseignants du Conservatoire. Il s'agit de mettre en place la convention pour l'année 2015 permettant le versement d'une participation financière de 3500 euros par le musée départemental breton.

Dans le cadre de sa collaboration avec le musée départemental breton pour la mise en place d'activités culturelles, la ville de quimper propose un parcours muséographique au musée avec la participation de personnels enseignants du Conservatoire.

Le projet inclut 11 séances auprès des scolaires et deux séances ouvertes à tout public.

Dans le cadre de ce partenariat, le musée départemental breton s'engage à verser à la ville de Quimper une participation financière, détaillée dans l'annexe de la convention, correspondant à 3 500 € sur un budget global de 7 174,28 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, monsieur le maire à signer la convention de partenariat applicable à l'année 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET